Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2023



C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE N°dB.2023.054

Séance du 7 septembre 2023

Cession à titre gracieux dans un but d'intérêt général à la Ville de Versailles d'un piano Yamaha U1 acquis par Versailles Grand Parc

Date de la convocation : 31 août 2023 Date d'affichage : 7 septembre 2023 Nombre de membres du Bureau : 18 Nombre de membres présents : 14

PRESIDENT : M. François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Sonia BRAU, M. François DE MAZIERES, Mme Vanessa AUROY, M. Stéphane GRASSET, M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Olivier DELAPORTE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Richard RIVAUD, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Richard DELEPIERRE, M. Patrice BERQUET, M. Jean-Philippe LUCE, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

M. Olivier LEBRUN, M. Marc TOURELLE, M. Pascal THEVENOT, M. Arnaud HOURDIN.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5;
- Vu la délibération n°D.2022.02.04 du Conseil communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu l'état de l'actif de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget principal de l'exercice en cours, en dépenses et en recettes au chapitre 041 : « opérations patrimoniales »,

Contexte

Le Conservatoire à Rayonnement Régional souhaite réformer un piano obsolète dans le cadre du renouvellement régulier du parc instrumental et des travaux menés cet été sur le site de Viroflay. Le piano reste utilisable pour des activités très ponctuelles, mais n'est plus adapté à une utilisation intensive.

Il sera réaffecté au sein de la commune de Versailles à la maison de quartier des Chantiers où les élèves du Conservatoire jouent ponctuellement pour des concerts. La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc prend en charge le déplacement du piano. Son entretien sera désormais assuré par la commune de Versailles

Ce piano a été acquis par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en 2014 et sera cédé gracieusement à la commune de Versailles pour la maison de quartier des Chantiers. Sa valeur

nette comptable est de 2 592,60 €.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DECIDE:

 d'approuver la cession à titre gracieux dans un but d'intérêt général d'un piano Yamaha U1 à la commune de Versailles en raison de son obsolescence. Ce piano a été acquis en 2014 par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Date acquisition	N° immobilisation	Durée Amort.	Valeur initiale	Cumul amortissement au 31/12/23	Valeur nette comptable au 31/12/2023
17/12/2014	21310	15 ans	6 471,60 €	3 879,00 €	2 592,60 €

1) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 14 Nombre de suffrages exprimés : 14 Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.